

ASSOCIATION DU PARC JEANNE-MANCE
Regroupement de citoyens
4109, av. de l'Esplanade, Montréal (Québec) H2W 1S9
Tél. : (514) 843-7758 ou 844-0518

MÉMOIRE

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU STADE PERCIVAL-MOLSON

L'association du parc Jeanne-Mance regroupe les résidents et les usagers qui demeurent à proximité du parc Jeanne-Mance. Situé sur le côté Nord-Est du stade Percival-Molson, ce parc fait partie intégrante du nouvel arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Le mandat de l'association peut se résumer ainsi : a) promouvoir la qualité de vie du quartier ; b) défendre l'intégrité du patrimoine historique et naturel du parc et du quartier ; c) défendre les intérêts des résidents et des usagers du parc. Notre association travaille dans la mesure du possible de concert avec divers organismes, entre autres avec les Amis de la Montagne. De plus, l'Association est représentée à la Table de concertation du Mont Royal où siège un de ses membres.

Nous présentons ce bref mémoire suite à vos présentations du 24 et du 25 mai 2006 sur le projet de règlement visant à autoriser les travaux d'agrandissement et le rehaussement du stade Percival-Molson.

Dans le cas du dossier du stade Percival-Molson, les points majeurs qui nous préoccupent sont les suivants :

1. Respect de l'intégrité du patrimoine naturel, donc des espaces verts, des boisés existants et des vues ;
2. Baisse de la pollution sonore sans cesse croissante ;
3. Contrôle de la circulation et des problèmes liés au stationnement dans un but de prioriser la conservation maximale des acquis ;
4. Contrôle de la propreté et de la tranquillité des lieux pour le bénéfice des résidents du quartier et des usagers du parc et de la montagne ;
5. Contrôle du nombre d'activités impliquant des foules importantes à cause de leur impact négatif sur l'environnement naturel et les quartiers avoisinants (bruit, propreté, sécurité, etc.).

La montagne a été conçue pour être un havre de paix écologique, propre, naturel, pour tous les montréalais, entre autres ceux qui n'ont pas les moyens financiers d'une résidence secondaire à la campagne. Elle est de

plus le véritable poumon de Montréal, le lieu essentiel pour la santé des citoyens.

Volet sonore

Il a été affirmé à la soirée de consultation que l'ajout de 5,000 spectateurs n'augmenterait pas le bruit lors des matchs des Alouettes. Vous prétendez ne pas voir constaté, lors des matchs des années passées, que le bruit émanant du stade Percival-Molson pouvait déranger, puisqu' apparemment aucune plainte n'a été formulée à la ville de Montréal.

Jamais n'avez-vous demandé aux citoyens du quartier si le bruit émanant du stade lors de ces matchs dérangeait. Pourtant nous sommes unanimes sur ce point : les matchs des Alouettes constituent une source de bruit très importante, et cela pour tous les résidents de la rue Esplanade et des environs. Très nombreux sont les citoyens prêts à témoigner de ce phénomène. Malgré vos prétentions que le bruit sera circonscrit par l'élévation du stade, nous croyons que l'agrandissement prévu provoquera inévitablement une augmentation sensible du niveau sonore, ce à quoi nous nous opposons fermement.

Volet accès

Un apport évalué à 680 automobiles additionnelles au trafic actuel généré par un match des Alouettes au stade Percival-Molson n'a pas qu'une incidence sur la circulation, elle en a aussi sur le stationnement. Lors de la soirée d'information, il a été confirmé qu'il n'y avait aucun espace de stationnement disponible au public lors des matchs ailleurs que sur les rues avoisinantes. Les espaces de stationnement actuels sont déjà saturés par les besoins quotidiens dans le quartier. Les utilisateurs sont les résidents, les usagers du parc et de la montagne, les employés des hôpitaux du secteur (Royal Victoria, Hôtel-Dieu, Institut neurologique, Institut Thoracique etc...) et les visiteurs qui viennent voir les malades.

Il est inconcevable d'ignorer ces facteurs quand on évalue une telle augmentation de demande de stationnement. A-t-on évalué combien de rues sont nécessaires pour stationner 680 automobiles ? Est-ce que la surface du pont Jacques-Cartier serait suffisante ?

Volet vert

Le projet d'agrandissement signifie la coupe d'un des 14 boisés répertoriés par le Groupe de travail No 3 de la table de concertation du Mont Royal comme faisant partie de l'arrondissement historique et naturel du Mont Royal. Certains prétendent que ce boisé n'a pas en soi une grande valeur naturelle. Plus nombreux toutefois sont ceux qui ne partagent pas cet avis et qui réclament la préservation intégrale du patrimoine naturel et donc de

ce boisé. Nous estimons qu'il est de première importance de conserver l'intégrité du patrimoine vert de l'arrondissement et d'arrêter une fois pour toutes le grugement constant et progressif de la montagne auquel on assiste depuis des années, toujours au nom de projets tels que celui du stade Percival-Molson.

Volet gestion des événements

Nous craignons que l'agrandissement du stade Percival-Molson entraîne une augmentation inévitable, à court ou à long terme, des activités de foule dans ce nouveau lieu (concert, festivals, etc.), activités qui viendraient s'ajouter aux matchs prévus des Alouettes. Plusieurs déclarations publiques (dont celle de la ministre de la culture) ont considérablement renforcé nos craintes à ce chapitre. Nous nous opposons catégoriquement à ce que le stade Percival Molson, situé à un endroit stratégique et particulièrement sensible dans la trame urbaine, devienne un lieu « lourd » d'activités de foule. Cela va radicalement à l'encontre de ce que les citoyens souhaitent et recherchent comme type d'activités à promouvoir dans l'arrondissement historique et naturel du Mont Royal.

Volet approbation par référendum

Vous nous avez informés de la tenue éventuelle d'un référendum. Dans le communiqué de presse rédigé par l'Office de consultation publique de Montréal, diffusé le 18 mai 2006, il est mentionné au 2^e paragraphe: «Ce projet se réalisant dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, il est donc susceptible d'approbation référendaire. »

Le parc Jeanne Mance faisant partie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, à titre de résidents et d'usagers, nous sommes directement touchés par toute décision qui aurait un impact sur notre quotidien et sur notre qualité de vie.

Lors des deux soirées d'information, vous avez dit que si un référendum était tenu, il serait ouvert à un groupe très restreint de citoyens qui demeurent au sud du stade Percival-Molson. Nous réclamons que le bassin de personnes qui pourra participer au référendum ne soit pas limité à un quartier de l'arrondissement Ville-Marie, mais qu'il soit élargi à un quartier du Plateau Mont Royal, tout particulièrement le quadrilatère constitué par la rue Mont Royal, le boulevard St-Laurent et la rue Prince Arthur. Ce secteur est directement touché par le projet d'agrandissement du stade Percival-Molson, et à ce titre les citoyens doivent être consultés.

Conclusion

Pour toutes les raisons énumérées ci-dessus, nous nous opposons fermement au projet d'agrandissement du stade Percival Molson qui va à l'encontre des principes directeurs qui doivent encadrer la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont Royal.

Actuellement, le site du stade Percival-Molson n'a pas les infrastructures adéquates d'accueil, d'accès et de sécurité. Même si l'organisation des Alouettes prétend que le site de Montréal demeure le plus petit de toute l'organisation de la ligue canadienne de football, augmenter l'affluence à ce stade ne créera pas ce qui n'existe pas.

Par contre le site du stade olympique a été créé pour ce type d'évènement avec la logistique adéquate dont l'accès à deux stations de métro, le stationnement et les voies d'accès. Ce stade, payé de peine et de misère par les contribuables montréalais, devrait maintenant être intelligemment exploité pour le bénéfice de tous les citoyens. Il constitue un lieu d'accueil idéal pour une organisation comme celle des Alouettes.

9 Juin 2006

Pour l'Association du parc Jeanne-Mance

Margaux Ouimet

Yves Savage

Hervé de Fontenay